

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** KS358 - Ammonia Buffer Solution

· **Code du produit:** 56L035898

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH
Lovibond® Water Testing
Schleefstraße 8-12
D 44287 Dortmund
Deutschland
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49(0)231 945100
e-mail: verkauf@tintometer.de / sales@tintometer.de

· **Service chargé des renseignements :** e-mail: sds@tintometer.de

· **Contact pour les informations techniques:** e-mail: technik@tintometer.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03

Langue: anglais et français

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

ammoniac 18 %

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
 P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : solution aqueuse

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6 Numéro index: 007-001-01-2 Reg.nr.: 01-2119488876-14-XXXX	ammoniac Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	10–20%
CAS: 12125-02-9 EINECS: 235-186-4 Numéro index: 017-014-00-8 Reg.nr.: 01-2119487950-27-XXXX	chlorure d'ammonium Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	10–20%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais

après contact avec la peau :

Laver immédiatement au polyéthylène-glycol 400.

Laver immédiatement à l'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

en cas d'ingestion:

après inhalation:

paralysie de la respiration

irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire

migraine

effet fortement corrosif

brûlures

douleurs abdominales

état maladif

vomissement

symptômes narcotiques

troubles du système nerveux central

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 2)

· Risques:

risque d'évanouissement
 risque d'œdème pulmonaire

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons
 Observation subséquente de cas de pneumonie et d'œdème pulmonaire
 Surveiller la tension artérielle

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible
 Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
 Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 Ammoniac (NH₃)
 Gaz hydrochlorique (HCl)
 Azote oxydes (NOx)

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 Porter un vêtement de protection totale

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
 Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
 Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
 Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**· Conseil pour les non-secouristes:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 Eviter le contact avec la substance.
 Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**· Conseils pour une manipulation sans danger :**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Eviter le dégagement d'aérosols.

· Mesures d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'aluminium
 - Matériau ne convenant pas pour les emballages : métaux, alliages de métaux
- **Indications concernant le stockage commun :**
 - Ne pas conserver avec des métaux
 - Ne pas stocker avec des acides.
 - Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
 - Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Protéger contre les effets de la lumière
 - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

VME (France)	Valeur à long terme:	10 mg/m ³
VL (Belgique)	Valeur momentanée:	20 mg/m ³
	Valeur à long terme:	10 mg/m ³
VME (Suisse)	Valeur à long terme:	3 a mg/m ³

· Informations relatives à la réglementation

VME (France): ED 984, 10.2016
 VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 03.10.2018

· DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 1336-21-6 ammoniac

Oral	DNEL	6,8 mg/kg (Consommateur/courtterme/effet systémique)
		6,8 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	6,8 mg/kg (Travailleurs/courtterme/effet systémique)
		6,8 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		68 mg/kg (Consommateur/courtterme/effet systémique)
		68 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	36 mg/m ³ (Travailleurs/court terme/effets locaux)
		47,6 mg/m ³ (Travailleurs/courtterme/effet systémique)
		14 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effets locaux)
		47,6 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		7,2 mg/m ³ (Consommateur/court terme/effets locaux)
		23,8 mg/m ³ (Consommateur/courtterme/effet systémique)
		2,8 mg/m ³ (Consommateur/ long terme/ effets locaux)
		23,8 mg/m ³ (Consommateur/long terme/effet systémique)

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

Oral	DNEL	55,2 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	128,9 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		55,2 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	43,97 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		9,4 mg/m ³ (Consommateur/long terme/effet systémique)

· Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 4)

· PNEC

Concentration prédite sans effet (PNEC)

CAS: 1336-21-6 ammoniac	
PNEC	0,00011 mg/l (Eau de mer) 0,0068 mg/l (Dégagement intermittent d'eau) 0,0011 mg/l (Eau douce)
CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium	
PNEC	13,1 mg/l (Station d'épuration des eaux usées) 0,025 mg/l (Eau de mer) 0,43 mg/l (Dégagement intermittent d'eau) 0,25 mg/l (Eau douce)
PNEC	50,7 mg/kg (Sol) 0,09 mg/kg (Sédiment marin) 0,9 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

· Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Autres mesures de protection (Protection du corps)**: Vêtements de travail protecteurs.

· Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre K (DIN 3181)

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	liquide
· Forme:	solution
· Couleur :	incoloré
· Odeur :	piquante
· Seuil olfactif:	CAS 1336-21-6: 0,02 - 71 ppm NH ₃
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	15,4 Vol % (CAS 1336-21-6, CAS: 1336-21-6 ammoniac)
· supérieure :	33,6 Vol % (CAS 1336-21-6, CAS: 1336-21-6 ammoniac)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 5)

· Point d'éclair :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20°C	10,5
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet (mélange).
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20°C:	0,98 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide).
· 9.2 Autres informations	
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.	
· Métaux corrodés par la substance ou le mélange	Les informations concernant les matières incompatibles sont disponibles dans les rubriques 7 et 10.
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Propriétés comburantes:	Non
· Autres indications	
· Teneur en substances solides :	< 20 %
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,0 %
· eau :	> 65 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Corrode les métaux
Réactions aux composés halogénés
Réactions au contact de métaux divers
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
Possibilité de réactions violentes avec:
chlore
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
aluminium
cuivre
zinc
Fer
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
Ammoniac (NH₃)
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 1336-21-6 ammoniac

Oral	LDo	43 mg/kg (Humain) (29% solution, RTECS)
------	-----	--

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 6)

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

Oral	LD50	1410 mg/kg (rat) (OECD 1410) (Merck)
------	------	---

- **de la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **des yeux** :

Provoque de graves lésions des yeux.
Danger de perte de la vue !

- **Informations sur les composants :**

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin: irritation)
-----------------------------	----------	---------------------

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Informations sur les composants :**

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif) (EPA OPP 81-6: Guinea pig maximisation test)
-----------------	----------	---

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Informations sur les composants :**

OECD 414: Essai de tératogénicité

OECD 473: Essai de mutagenicité

OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagenicité sur les cellules germinales

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

OECD 471	(négatif) (Escherichia coli / Salmonella typhimurium)
----------	--

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

CAS: 1336-21-6 ammoniac

EC50	24 mg/l/48h (Daphnia magna)
------	-----------------------------

	1,16 mg/l/48h (Daphnia pulex)
--	-------------------------------

LC50	0,53 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)
------	-------------------------------------

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

EC50	>100 mg/l/48h (Daphnia magna)
------	-------------------------------

LC50	42,91 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (Merck)
------	---

- **Autres indications :**

Toxique chez les poissons:

NH_4^+ > 0.3 mg/l

- **12.2 Persistance et dégradabilité .**

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 7)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau
log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 1336-21-6 ammoniac

log Pow -1,38 (.) (experimental)

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium

log Pow -4,37 (.)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges caustiques avec l'eau.

Effet nocif par modification du pH.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Pollution des eaux :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Catalogue européen des déchets

16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
-----------	--

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, IMDG, IATA

UN2672

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR

2672 AMMONIAC EN SOLUTION mélange

IMDG, IATA

AMMONIA SOLUTION mixture

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR

Classe

8 (C5) Matières corrosives.

Étiquette

8

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 8)

· IMDG, IATA	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	Alkalis
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters. SW5 If under deck, stow in a mechanically ventilated space.
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Liste des substances soumises à autorisation (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)).

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2021

Numéro de version 2

Révision: 29.03.2021

Nom du produit: KS358 - Ammonia Buffer Solution

(suite de la page 9)

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 65
- **Indications sur les restrictions de travail** : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).
- **Prescriptions nationales** :
- **Indications sur les restrictions de travail en Suisse** :
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Remarques pour formation.**
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
- **Phrases importantes**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Acronymes et abréviations:**
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
STOT: specific target organ toxicity
SE: single exposure
RE: repeated exposure
EC50: half maximal effective concentration
IC50: half maximal inhibitory concentration
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- **Sources.**
Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**